

DATAPAK

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

SALVO®

L'ESTER DE 2,4-D 700

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

**HERBICIDE
COMMERCIAL**



DANGER

POISON

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

AVERTISSEMENT – IRRITANT CUTANÉ

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : 2,4-D, présent sous forme d'ester 2-éthyle hexyle...660 g/L

N° D'HOMOLOGATION 27818 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT: 1-800-561-8273.

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 DONNYBROOK DR.
DORCHESTER, ONTARIO
CANADA
N0L 1G5
1-800-265-4624

CONTENU NET : 10, 115, 205, 1000 L
08/10

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou mortel si ingéré. Sensibilisant cutané potentiel. Irritant cutané. **NE PAS** mettre en contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Enlever **IMMÉDIATEMENT** tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, s'adresser à United Agri Products Canada Inc., 1-800-265-4624.

PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Éviter de contaminer des étangs, des cours d'eau, des rivières ou d'autres points d'eau. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques.

NE PAS appliquer ce produit directement sur des habitats à eaux douces tels que des lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, cours d'eau, réservoirs, terres humides, estuaires ou habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et/ou en eau potable, ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets. Produit toxique pour les plantes terrestres à feuilles larges (dicotylédones). Ce produit peut nuire à d'autres plantes à feuilles larges qui se trouvent à proximité de l'aire traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures.

Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons stipulées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

Lessivage :

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable. (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde. Pour réduire au minimum la contamination possible des eaux souterraines, l'application de traitement localisé est recommandé.

Ruissellement :

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

Pour prévenir le ruissellement associé aux usages domestiques, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivant l'application.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

Manutention du concentré (mélange et chargement) : porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter un respirateur s'ils prévoient manipuler plus de 5 kg e.a./j (7,58 L). Ne pas manipuler plus de 8 kg e.a./j (12,1 L).

S'ils prévoient utiliser plus de 265 kg e.a./j (402 L), les travailleurs doivent également employer un système fermé.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de la l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) : porter une chemise à manches longues, un pantalon long, une combinaison, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

Application à l'aide d'une rampe au sol : Les préposés à l'application (au mélange et au chargement) doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistants aux produits chimiques.

Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion.

Application par voie aérienne : Les préposés à l'application doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. Il

faut aussi porter des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de nettoyage et de réparation.

Il est interdit de recourir à des signaleurs humains.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, le retirer immédiatement et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément, se laver en profondeur les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements personnels et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instruction de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.
- Après le travail enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon et de l'eau.

PREMIER SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit peut causer une légère irritation des yeux. La surexposition au 2,4-D peut entraîner une toux, une sensation de brûlure, des étourdissements et une perte

temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles de la surexposition sont la fatigue, la faiblesse musculaire et la nausée. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :

Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Entreposer à n'importe quelle température. **BIEN MÉLANGER AVANT L'EMPLOI.**

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION :

Contenants Recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables – Rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale.

S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI :

NE PAS APPLIQUER ce produit directement sur les habitats aquatiques tels que les lacs, rivières, mares, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, milieux humides, estuaires ou habitats marins.

NE PAS CONTAMINER les approvisionnements en eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

Pulvérisation par voie aérienne : NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Pour les applications sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises. Toutefois, il faut avoir recours aux meilleures stratégies d'application qui soient en termes de réduction de la dérive hors site, ce qui suppose notamment la prise en considération des conditions météorologiques (p. ex. la direction du vent, la faible vitesse du vent) et du matériel de pulvérisation utilisé (p. ex. gouttelettes de taille grossière, hauteur minimale au-dessus du couvert végétal). Les personnes qui appliquent le produit doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles. En ce qui concerne l'utilisation de l'herbicide à des fins de préparation d'un site et de dégagement des conifères, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres ne sont pas requises.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à l'herbicide SALVO L'ESTER DE 2,4-D 700, est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide SALVO L'ESTER DE 2,4-D 700 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide SALVO L'ESTER DE 2,4-D 700 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à United Agri Products Canada Inc. au 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

ZONES TAMPONS :

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval de l'habitat terrestre sensible (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et

zone arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bournier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, cour d'eau, réservoir et milieu humide) ainsi que de l'habitat estuarien ou marin sensible.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :					
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m		
Pulvérisateur agricole*	Terrains de golf, gazon en plaques		1	0	1	0	1	
	Cultures de grande production (céréales, maïs, sorgho cultivé pour le grain ou comme fourrage)		1	1	1	1	1	
	Prairies, jachères, chaume de cultures, pâturages, grands pâturages libres, terres non agricoles (y compris les emprises** et l'utilisation à des fins de débroussaillage)		1	1	1	1	2	
Voie aérienne	Cultures de grande production (céréales, maïs, sorgho cultivé pour le grain ou comme fourrage, luzerne)	Voilure fixe	10	0	1	0	45	
		Voilure tournante	10	0	1	0	40	
	Prairies, jachères et chaume de cultures, pâturages, grands pâturages libres	Voilure fixe	15	0	1	0	60	
		Voilure tournante	15	0	1	0	50	
	Terres non agricoles (y compris les emprises** et l'utilisation à des fins de débroussaillage)	3,4 L/ha (2,24 kg e.a./ha)	Voilure fixe	70	0	1	0	150
		Voilure tournante	35	0	1	0	80	
	6,8 L/ha (4,48 kg e.a./ha)	Voilure fixe	125	1	15	1	225	
		Voilure tournante	50	1	5	1	100	
	Foresterie (preparation de site)	2,4 kg e.a./ha	Voilure fixe	175	0	1	0	NR
			Voilure tournante	95	0	1	0	NR
		3,1 kg e.a./ha	Voilure fixe	225	1	1	0	NR
			Voilure tournante	125	1	1	0	NR
4,48 kg e.a./ha		Voilure fixe	350	1	20	1	NR	

			Voilure tournante	175	1	10	1	NR
--	--	--	----------------------	-----	---	----	---	----

- * Dans le cas du pulvérisateur agricole, on peut réduire la zone tampon en utilisant des écrans protecteurs. Lorsqu'on utilise une rampe de pulvérisation munie d'un écran qui s'étend sur toute sa longueur et jusqu'au couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 70 %. Lorsqu'on utilise une rampe dont les buses sont munies d'écrans coniques fixés à moins de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 30 %.
- ** Pour l'application sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres ne sont pas requises.

NR - Non requise

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION GÉNÉRALE :

L'herbicide liquide SALVO L'ESTER DE 2,4-D 700 peut endommager les cultures sensibles, les cultures ornementales et les autres plantes même lorsqu'utilisé en quantités quasi négligeables.

Éviter de provoquer une dérive sur la végétation désirable. Les pulvérisations grossières sont moins susceptibles à la dérive.

Ne pas pulvériser en période venteuse.

Intervalles de pré-récolte

Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.

Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

Délai de Sécurité (DS) :

N'entrer dans le secteur traité dans un délai de 12 heures après application.

MÉLANGE :

Bien agiter avant l'utilisation. Pour assurer un mélange uniforme, remplir le réservoir d'eau propre jusqu'à la moitié, ajouter la quantité requise d'herbicide liquide de SALVO L'ESTER DE 2,4-D 700 et bien agiter. Ajouter la quantité manquante d'eau et agiter avant de pulvériser. Si la bouillie de pulvérisation a été laissée à stagner, bien agiter avant de la pulvériser. Bien nettoyer le pulvérisateur après son utilisation.

Pour les contenants à capacité plus grande que 20L : Utiliser un système de transfert fermé pour transvider les liquides concentrés de tels contenants dans le réservoir du pulvérisateur.

ÉQUIPEMENT ET VOLUME DE PULVÉRISATION :

Appliquer dans un volume de 50 à 200 litres d'eau à l'hectare à l'aide d'un équipement de pulvérisation terrestre sauf si mentionné différemment. Des volumes d'eau plus élevés contribuent à diminuer les risques d'endommager la culture.

Appliquer dans un minimum de 30 litres d'eau à l'hectare par équipement aérien.

Utiliser des buses et une pression de façon à pulvériser des gouttelettes de grosseur moyenne à grossière.

Éviter de produire de fines gouttelettes, qui sont plus susceptibles à la dérive.

Pour ce qui est des applications localisées, à l'aide d'un sac à dos, mélanger 200 mL de produit dans 10 L d'eau. Pulvériser de façon à mouiller à fond tout le feuillage.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR :

L'herbicide liquide SALVO L'ESTER DE 2,4-D 700 peut être recommandé en mélange en réservoir avec d'autres produits.

Consulter l'étiquette du produit partenaire du mélange en réservoir et se conformer aux précautions, restrictions et au mode d'emploi les plus restrictifs.

CULTURES, MOMENT PROPICE POUR L'APPLICATION, DOSES ET MÉTHODES D'APPLICATION :

Utiliser la dose requise pour supprimer les mauvaises herbes présentes.

Afin de minimiser les risques d'endommager la culture, ne pas utiliser une dose supérieure à la dose recommandée pour la culture visée.

Des doses supérieures peuvent être requises pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes. L'utilisation de doses supérieures aux doses recommandées pour une culture visée peut occasionner des dommages significatifs à la culture, ce qui aurait pour effet d'anéantir les avantages d'une répression améliorée des mauvaises herbes.

Appliquer quand la température est chaude et quand la culture et les mauvaises herbes sont en croissance active et que les mauvaises herbes sont à un stade où elles sont sensibles au traitement.

Éviter d'appliquer le produit lors d'une sécheresse ou s'il fait exceptionnellement chaud.

CULTURE :

Céréales de printemps (Blé, orge, seigle, avoine), non contre-ensemencé de légumineuses.

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

De la 4e feuille déployée jusqu'au stade de la sortie de la feuille étendard.

MÉTHODE :

Application terrestre ou aérienne.

DOSE RECOMMANDÉE À L'HECTARE : Jusqu'à 1,1 L.

Ne pas plus d'une application par année.

CULTURE :

Céréales d'automne (Blé d'automne, seigle d'automne)

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Au printemps, entre le plein tallage et le stade de la sortie de la feuille étendard.

Ne pas appliquer pendant ni après le stade de la feuille étendard.

Ne pas appliquer sur les plantules de céréales d'automne à l'automne.

MÉTHODE :

Application terrestre ou aérienne.

DOSE RECOMMANDÉE À L'HECTARE : Jusqu'à 0,8 L.

Ne pas plus d'une application par année.

CULTURE :

Maïs de grande culture

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

En traitement généralisé, avant que le maïs ne mesure 15 cm de haut (feuille déployée) et/ou avant la 6e feuille. Une application généralisée à des stades plus avancés risque d'endommager le maïs.

Pour des applications plus tardives (maïs 15-75 cm, la feuille déployée), pulvériser à l'aide un jet protégé ou un jet dirigé, à l'aide de pendillards. Ne pas pulvériser sur le feuillage du maïs.

Ne pas appliquer dans les 2 semaines qui précèdent l'apparition des panicules et des soies.

Éviter de sarcler pendant les 2 semaines qui suivent l'application.

Utiliser dans un minimum de 100 L/ha d'eau.

Ne pas ajouter d'huile ni de surfactant.

MÉTHODE :

Application terrestre ou aérienne.

DOSE RECOMMANDÉE À L'HECTARE : Jusqu'à 0,8 L.

Ne pas plus d'une application par année.

CULTURE :

Graminées pour la production de fourrages ou de semences

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Au printemps, jusqu'au stade de la sortie de la feuille étendard ou à l'automne, après la récolte.

Le fait de traiter pendant la floraison ou la pollinisation diminue le rendement des cultures de semences.

Utiliser un minimum de 100 L/ha d'eau.

MÉTHODE :

Application terrestre ou aérienne.

DOSE RECOMMANDÉE À L'HECTARE :

Jusqu'à 0,8 L (cultures pour la production de semences)

Jusqu'à 1,6L (cultures pour le foin ou le pâturage)

NE PAS effectuer plus de deux applications par année.

CULTURE :

Pâturage établi et prairies (sans légumineuses)

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Appliquer dans une période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou en septembre.

Appliquer après la coupe ou la paissance et quand les mauvaises herbes sont en croissance.

Bien recouvrir le feuillage, en utilisant 100 à 300 litres d'eau à l'hectare.

Un deuxième traitement peut être nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes vivaces.

Ne pas appliquer sur des graminées et des pâturages nouvellement semés avant qu'ils ne soient bien établis.

En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 semaines avant la gelée.

MÉTHODE :

Application terrestre ou aérienne.

DOSE RECOMMANDÉE À L'HECTARE : Jusqu'à 3,4 L.

NE PAS effectuer plus de deux applications par année.

CULTURE :

Chaume, Bords de routes, Terres non cultivées, Aéroport.

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Appliquer dans une période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou en septembre.

Bien recouvrir le feuillage, en utilisant 100 à 300 litres d'eau à l'hectare.

Un deuxième traitement peut s'avérer nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes vivaces.

Le fait de herser les chaumes de céréales et de pulvériser les repousses peut aider à la suppression.

En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 semaines avant la gelée.

MÉTHODE :

Application terrestre ou aérienne (chaume et terres non cultivées).

Application terrestre (Bords de routes).

DOSE RECOMMANDÉE À L'HECTARE : Jusqu'à 2,35 L.

NE PAS effectuer plus de deux applications par année. Quand on utilise un équipement portatif, ne pas appliquer plus de 2700 g e. a. (4.1 L) par personne par jour.

CULTURE :

Terrains de golf (allées et herbes longues seulement), gazonnières

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Ce produit est efficace lorsqu'il est appliqué sur les feuilles des mauvaises herbes en pleine croissance. Ce produit n'empêche pas la croissance des mauvaises herbes. Appliquer seulement en présence de plantes nuisibles. Si l'envahissement des mauvaises herbes ne justifie pas un traitement généralisé (c'est-à-dire sur le gazon), envisager des applications locales seulement aux endroits où poussent les mauvaises herbes. Ce produit est conçu pour le traitement cibler des zones où poussent les mauvaises herbes sur le gazon. Ce produit peut nuire aux plantes ornementales désirables et aux légumes.

Appliquer dans une période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou en septembre, avant que les graminées n'atteignent le stade de la sortie de la feuille étandard. Bien recouvrir le feuillage, en utilisant 100 à 300 litres d'eau à l'hectare. Ne pas traiter l'agrostide ni les zones nouvellement semées. Éviter de tondre pendant plusieurs jours avant et après le traitement. Ne pas appliquer dans les 24 heures qui précèdent une pluie ou l'irrigation. Les applications au moment où les plants subissent des conditions climatiques stressantes ; chaud, froid ou sécheresse, augmentent les risques de dommages aux pelouses et peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes. Faire attention de ne pas pulvériser sur la végétation désirable avoisinante. Ne pas permettre aux personnes (autres que l'applicateur) ni aux animaux de pénétrer dans les zones traitées pendant la pulvérisation. Ne pas pénétrer dans les zones traitées tant que la pulvérisation n'est pas complètement sèche.

Pulvérisation de grandes cultures :

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter l'application de ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser de gouttelettes de diamètre inférieur à la taille grossière correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

MÉTHODE :

NE PAS appliquer du haut des airs. Application terrestre seulement.

NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS :

NE PAS effectuer plus de deux applications généralisées par saison, excluant les traitements localisés.

DOSE RECOMMANDÉE À L'HECTARE :

Jusqu'à 1,9 L par application.

Jusqu'à un total de 3,8 L par année.

NE PAS effectuer plus de deux applications par année.

SUPPRESSION DE LA VÉGÉTATION LIGNEUSE DANS LES ZONES NON-PÂTURÉES :

Appliquer en période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou septembre.

Appliquer 3,25 à 6,8 litres de produit dans 1000 à 3000 litres d'eau à l'hectare, par voie terrestre.

Par voie aérienne, appliquer 55 à 165 litres de bouillie de pulvérisation à l'hectare.

Si un mélange d'huile et d'eau est utilisé comme support, ajouter 15 litres d'huile et mélanger le tout dans 40 litres d'eau en agitant continuellement.

Utiliser la dose inférieure sur les espèces plus sensibles comme le cerisier à grappe, la symphorine de l'Ouest et le saule. Quand on utilise un équipement portative, ne pas appliquer plus de 4,1 L par personne par jour. NE PAS effectuer plus de deux applications par année.

Pulvériser les broussailles jusqu'à 3 mètres de hauteur quand le feuillage est bien développé.

Les applications effectuées aussitôt que les feuilles sont complètement déployées donnent habituellement les meilleurs résultats.

Appliquer un volume de bouillie suffisamment élevé pour mouiller complètement toutes les parties du plant jusqu'au sol.

Les broussailles ou les arbres de plus de 3 mètres de hauteur devraient être coupés au sol et traités lorsque la repousse mesure plus que 0,6 mètre de hauteur.

En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité du sol, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 ou 3 semaines avant la gelée.

Pour diminuer les risques de dérive, un agent antidérive peut être ajouté. Pour connaître l'ordre de mélange, se conformer au mode d'emploi de l'étiquette de l'agent antidérive.

Application terrestre ou aérienne.

Quand on utilise un équipement portative, ne pas appliquer plus de 7,6 L par personne par jour sans un respirateur ou 12,1 L par personne par jour avec un respirateur.

TRAITEMENT DE LA BASE DU TRONC ET DES SOUCHES :

Suppression des broussailles ligneuses et des jeunes arbres difficiles à supprimer.

La solution peut être appliquée à la base des broussailles et des jeunes arbres à n'importe quel moment de l'année, avant la formation de l'écorce liégeuse.

Pour prévenir la repousse, traiter les souches immédiatement après la coupe en pulvérisant ou en peignant les souches, les racines exposées et les surfaces coupées.

Il est essentiel de tremper à fond.

Mélanger 2,5 L dans 100 L de mazout. Pulvériser jusqu'au ruissellement.

Quand on utilise un équipement portatif, ne pas appliquer plus de 2700 g e. a. (4.1 L) par personne par jour.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Mauvaises herbes sensibles :

Laiteron potager, Bardanette épineuse (avant le stade de 4 feuilles), Bardane (avant le stade de 4 feuilles), Lampourde glouteron, Vergerette annuelle, Caméline, Iva xanthifolia, Sagesse-des-chirurgiens, Grande herbe à poux, Salsifis majeur, Kochia, Chénopode blanc, Moutardes (sauf des chiens et tanaïsie), Crépis des toits (à l'automne et à 1-2 feuilles au printemps), Plantain, Laitue escarivole, Herbes à poux, Amarante à racine rouge, Anserine de Russie, Soude roulante, Bourse-à-Pasteur, Ortie royale, Tabouret des champs, Trèfle d'odeur (plantule), Euphorbe à feuille de serpolet, Canola spontané, Radis sauvage, Tournesol sauvage (annuel)

Doses pour supprimer les mauvaises herbes sensibles :

Petites plantules (2-4 feuilles): en croissance rapide, bonnes conditions de croissance : 0,5 à 0,8 L/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches et fraîches, infestations sévères : 0,8 L/ha.

À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

Mauvaises herbes plus difficiles à supprimer :

Patience crépue (appliquer avant le stade de 4 feuilles), Moutarde des chiens, Lépidie des champs, Sagesse-des-chirurgiens (si traitée avant le stade rosette au printemps), Séneçon vulgaire, Galinsoga cilié, Épervière, Prunelle vulgaire, Renouée des oiseaux (appliquer avant le stade de 4 feuilles), Crépis des toits (si traité avant le stade rosette au printemps), Chénopode glauque, Matricaire odorante, Amarante fausse-blite, Pourpier potager, Petite oseille, Moutarde tanaïsie, Amarante blanche, Abutilon.

Doses pour les mauvaises herbes plus difficiles à supprimer :

Petites plantules (2-4 feuilles), en croissance rapide, bonnes conditions de croissance : 0,9 à 1,3 L/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches et fraîches, infestations sévères : 1,3 L/ha.

À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

Mauvaises herbes très difficiles à réprimer – on ne peut s'attendre qu'à une suppression de la végétation aérienne :

Armoise bisannuelle, Laitue bisannuelle, Chardon vulgaire, Bardane, Renoncule, Chardon des champs, Chicorée, Patience crépue, Pissenlit, Liseron des champs, Céraïste des champs*, Prêle des champs*, Herbe à gomme, Liseron des champs, Ortie royale (avant le stade de 4 feuilles)*, Cranson, Renouée persicaire*, Euphorbe érule, Céraïste vulgaire*, Laiteron des champs, Centaurée de Russie, Matricaire inodore, Renouées*,

Sarrasin de Tartarie, Cardère des bois, Tournesol spontané, Renouée liseron*, Barbarée vulgaire (réprimée avec des applications faites avant le stade de 4 feuilles).

* Utiliser la dose la plus élevée pour la suppression.

Doses pour les mauvaises herbes très difficiles à supprimer :

Petites plantules (2-4 feuilles), en croissance rapide, bonnes conditions de croissance : 1,1 à 1,3 L/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches et fraîches, infestations sévères : 1,3 L/ha.

À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RESTRICTION QUANT À L'USAGE :
ENTRETIEN DES FORÊTS ET DES BOISÉS :

NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit doit être employé strictement selon le mode d'emploi autorisé. S'informer auprès des autorités provinciales pour vérifier si un permis d'utilisation est requis.

DÉGAGEMENT DES CONIFÈRES - APPLICATION AÉRIENNE : Pour supprimer les feuillus indésirables dans les peuplements de sapins, de pruches, d'épinettes et de pins, utiliser 3,63 à 4,7 L/ha de SALVO L'ESTER DE 2,4-D 700 dans une bouillie de 30 à 80 L/ha. Utiliser de l'eau ou un mélange "huile-eau".* Il est à noter qu'il ne faut jamais verser d'eau ou de mélange contenant de l'eau dans le récipient de SALVO L'ESTER DE 2,4-D 700 ou dans la solution prémélangée à base d'huile. Le SALVO L'ESTER DE 2,4-D 700 dans l'eau ou dans une bouillie à base d'huile forme une émulsion et non une solution, donc une séparation de l'émulsion peut se produire si la bouillie n'est pas agitée continuellement jusqu'à ce qu'elle soit complètement utilisée. Une agitation mécanique est recommandée.

Pour éviter d'endommager les conifères, pulvériser seulement lorsque toute nouvelle croissance végétative est durcie, lorsque les bourgeons terminaux sont piquants. Assurez-vous que les conifères ne sont pas dans la deuxième phase active de croissance vers la fin de l'été. Les feuilles ne devraient pas avoir commencé à changer de couleur. La suppression des espèces qui tallent beaucoup, comme l'érable, le tremble et le peuplier peut être moins efficace. Le framboisier n'est pas supprimé et s'il est présent, il peut proliférer lorsque les feuillus sont enlevés.

PRÉPARATION DES SITES D'AMÉNAGEMENT- APPLICATION AÉRIENNE :

Pour supprimer les feuillus sur des sites où l'on desire planter des conifères, utiliser 4,7 à 6,78 litres de SALVO L'ESTER DE 2,4-D 700 dans 30 à 100 litres de bouillie à l'hectare. Pulvériser d'une façon uniforme lorsque le feuillage est bien développé et lorsque le sous-bois est en pleine croissance. Quand la croissance est active et que le sol est humide, une pulvérisation peut être faite de 2 à 3 semaines avant la première gelée. Utiliser un mélange à 10% huile-eau* pour de meilleurs résultats.

NOTE : Lors de la préparation des sites, ne pas planter des conifères avant de pulvériser car les conifères présents lors de la pulvérisation peuvent être endommagés ou détruits.

Afin de réduire les possibilités de dérive sur les terrains non agricoles, un agent antidérive peut être ajouté. Bien suivre le mode d'emploi de l'étiquette de l'agent antidérive pour obtenir un bon mélange. NE PAS effectuer plus de deux applications par année.

* Pour préparer le mélange "huile-eau", ajouter le SALVO L'ESTER DE 2,4-D 700 à l'huile dans un récipient séparé. L'agitation vigoureuse de 1 litre de SALVO L'ESTER DE 2,4-D 700 va émulsifier jusqu'à 10 litres d'huile dans une bouillie de 100 litres. Verser de l'eau dans le réservoir vide et ajouter lentement le mélange à base d'huile en agitant continuellement. Tout le mélange devrait être dans le réservoir lorsqu'on a versé 1/3 de la quantité totale d'eau requise. Si le mélange à base d'huile est versé dans le réservoir sans eau, l'ajoute de l'eau peut former une émulsion inversée (eau dans l'huile) qui sera très difficile à défaire.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION : Lors d'application aérienne, on peut obtenir un recouvrement uniforme et minimiser la dérive en utilisant une pression de 235 kPa de pression ou moins aux buses, en dirigeant les buses vers l'arrière, en utilisant une rampe qui ne dépasse pas plus de 3/4 l'écartement des ailes de l'avion et en pulvérisant lorsque la vitesse du vent est moins de 8 km/h.

Instructions sur l'étiquette concernant l'épandage aérien**Mode d'emploi**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de

façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

AVANT UN ÉPANDAGE AÉRIEN SUR UNE FORÊT - Consulter les cartes topographiques les plus récentes approuvées par la province pour la région à traiter (1:50 000) ou des renseignements encore plus récents (par ex. systèmes GPS) afin d'identifier les habitats aquatiques sensibles.

Les habitats aquatiques sensibles incluent :

- a) toutes les masses d'eau courante (lotique) ou stagnante (lénitique), y compris les réservoirs de retenue, les étangs de castors et les marais, qui apparaissent sur la carte ou le système GPS;
- b) toutes les masses d'eau courante (lotique) ou stagnante (lénitique) qui n'apparaissent pas sur la carte ou le système GPS, mais qui sont visibles à partir des airs.

Appliquer seulement lorsque les conditions météorologiques au lieu du traitement permettent un recouvrement complet et uniforme de la culture. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans *le Guide national d'apprentissage : Application des pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de

boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.